

# Indonésie

## Ratifications: 2

Convention	Ratifiée
Convention (n° 45) des travaux souterrains (femmes), 1935	12.06.1950
Convention (n° 120) sur l'hygiène (commerce et bureaux), 1964	13.06.1969

### 1. Source d'Information

Réponse à l'enquête	Oui	Date de réception: 30.08.2002
Complété par	Département de la Main d'œuvre et de la transmigration	
Langue originale	Anglais	
Liste des documents reçus	-	

### 2. Questions 1-15 – Part I – Informations Supplémentaires

Pas d'informations supplémentaires fournies.

### 3. Questions 16-28 - Part II

<b>Promotion</b>		
<b>16</b>	<p>Dans la promotion de l'inspection en matière de SST, le Gouvernement de l'Indonésie c.q. le Département de la Main d'œuvre et de la transmigration envisage de ratifier la Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947.</p> <p>Des efforts sont faits en matière de promotion des normes de SST :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion de brochures, de prospectus, de directives sur la SST à travers les branches, maintenant nous avons 5 branches dans les provinces.</li> <li>• Conduite de formations techniques en matière de SST financées par le gouvernement</li> <li>• Conduite de séminaires et de symposiums portant spécialement sur la SST.</li> </ul>	
<b>Normes</b>		
<b>17</b>	<b>A</b>	Utilisées comme guides lors de la formulation de la législation et de la pratique nationales
	<b>B</b>	Intention d'utilisation pour établir une législation et une pratique nationales
<b>18</b>	Intention d'entamer des procédures de ratification	
	Le Gouvernement d'Indonésie n'a pas ratifié les Conventions de l'OIT en matière de SST mais leurs dispositions sont actuellement à l'étude. <i>[Voir également réponse à la Q.16]</i>	
<b>19</b>	<b>A</b>	Articles spécifiques constituant un obstacle à la ratification
	<b>B</b>	Autres obstacles à la ratification
	<b>C</b>	Mesures qui devraient être prises dans le but de surmonter ou éliminer ces obstacles
<b>20</b>	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet d'une nouvelle action normative	
	<b>Recueils de Directives Pratiques</b>	
<b>21</b>	Intention d'utiliser	
	-	
<b>22</b>	Préoccupations en matière de SST qui devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques	
	Devraient faire l'objet de nouveaux Recueils de directives pratiques :	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comportement sécuritaire de base (Modification du comportement)</li> </ul>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Méthode pour quantifier l'évaluation des risques (Programme d'évaluation des risques)</li> <li>• SST pour les travailleurs exposés aux poussières de riz durant la mouture (syndrome « poussière de riz »)</li> </ul>	
<b>Coopération Technique</b>			
23	A	Formulation d'une politique	-
	B	Réforme de la législation	-
	C	Prise de conscience et actions de mobilisation	-
	D	Infrastructures nationales	-
	E	Services d'inspection	-
	F	Gestion et diffusion des informations	-
	G	Collecte et traitement des données	-
	H	Renforcement des capacités d'action des organisations d'employeurs et de travailleurs	-
	I	Développement des liens et des réseaux entre les institutions, organismes et organisations nationales	-
	J	Santé et bien-être	-
24	K	Problèmes relatifs à la SST pour lesquels des distinctions spécifiques entre hommes et femmes doivent être prises en compte	-
	L	Autres domaines	-
24	Manières dont le BIT pourrait améliorer ses activités de coopération technique dans ce domaine		-
<b>Information</b>			
25	Moyens par lesquels le BIT pourrait améliorer ses activités concernant la collecte, le traitement, la mise à jour, la diffusion, et la mise à disposition du public d'informations relatives à la SST		-

#### 4. Préparation de l'enquête

Question		Oui/Non	Précisions sur le processus
26	A	Les organisations les plus représentatives des employeurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	Oui
	B	Les organisations les plus représentatives des travailleurs ont-elles été consultées lors de cette préparation	
	C	Des ministères autres que le ministère responsable dans le domaine de travail ont-ils été consultés	
27	A	Les organisations d'employeurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	Non
	B	les organisations de travailleurs ont-elles fait des commentaires sur cette enquête	Oui
	C	Ces commentaires ont-ils été pris en compte lors de l'élaboration des réponses à cette enquête	Oui
28	Liste des organisations d'employeurs et de travailleurs auxquelles une copie de l'enquête a été envoyée	Association des employeurs d'Indonésie (APINDO) Syndicat indonésien de la prospérité (SBSI) Confederation of All Indonesian Trade Union (KSPSI) Indonesian National Trade Union (SPNI) The Brotherhood Indonesian Moslem Workers (PPMI) Committee of Indonesian Trade Union (KSPI)	